

Tremblay-en-France

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers

Séance du 5 avril 2018

- en exercice : 39

- présents : Monsieur François ASENSI, Monsieur El Madani ARDJOUNE, Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Olivier GUYON, Madame Nicole DUBOE, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Céline FREBY, Madame Aline PINEAU, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Laurent CHAUVIN, Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Catherine LETELLIER, Monsieur Mathieu MONTES, Madame Gabriella THOMY, Monsieur Lino FERREIRA, Madame Karol POULEN jusqu'au point n°1, Monsieur Amadou CISSE jusqu'au point n°1, Monsieur Alexandre BERGH, Madame Solenne GUILLAUME, Monsieur Malik OUADI, Monsieur Emmanuel NAUD.

- excusés représentés : Madame Marie-Ange DOSSOU, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Alain DURANDEAU, ayant donné pouvoir à Madame Virginie DE CARVALHO, Madame Maryse MAZARIN, ayant donné pouvoir à Madame Catherine LETELLIER, Monsieur Bernard CHABOUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Fabienne LAURENT, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Nathalie MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick MARTIN, Monsieur Cédric COLLIN, ayant donné pouvoir à Madame Amel JAOUANI, Monsieur Pascal SARAH, ayant donné pouvoir à Monsieur Lino FERREIRA, Monsieur Samir SOUADJI, ayant donné pouvoir à Monsieur Alexis MAZADE, Madame Catherine MOROT, ayant donné pouvoir à Madame Aline PINEAU, Madame Karol POULEN ayant donné pouvoir à Madame Henriette CAZENAVE à partir du point n°2, Monsieur Amadou CISSE ayant donné pouvoir à Monsieur Malik OUADI à partir du point n°2.

-excusés : Madame Nijolé Blanchard, Madame Nathalie SOUTINHO, Monsieur Cyril LEMOINE, Monsieur Franck MISSON, Monsieur Florent DEWEZ.

Monsieur Mathieu Montes, Conseiller municipal, Secrétaire de séance

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à 19h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 29 mars 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil municipal sise 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France sous la présidence de Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France.

Le quorum étant atteint, Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France, déclare la séance ouverte à 19h00.

Annnonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

En application de l'article L.2121-15 du code général des Collectivités territoriales, Monsieur Mathieu Montes, Conseiller municipal a été désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le maire, propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire de Tremblay-en-France, en vertu de l'article L.2122-22 du code général des Collectivités territoriales entre le 6 février 2018 et le 23 mars 2018

ARTICLE 1.

PREND ACTE, dans les termes annexés à la présente délibération, de la liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération du Conseil municipal n°2017-173 du 19 octobre 2017 susvisée.

Prend acte Par 34 voix POUR

Vote du Budget Primitif 2018 principal de la ville de Tremblay-en-France

ARTICLE 1.

ADOPTE le budget primitif 2018 du budget principal de la commune de Tremblay-en-France, équilibré tant en dépenses qu'en recettes :

Section de fonctionnement :

-Dépenses : 122.972.505€
-Recettes : 122.972.505€

Section d'investissement :

-Dépenses : 23.618.490€
-Recettes : 23.618.490 €

ARTICLE 2.

AUTORISE monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 33 voix POUR , 1 voix contre (Monsieur Emmanuel NAUD.)

Vote des taux de la fiscalité directe 2018

ARTICLE 1.

VOTE les taux des trois taxes locales sur la commune de Tremblay-en-France comme suit :

-Taxe d'habitation	24,92%.
-Taxe sur le foncier bâti	22,77%.
-Taxe sur le foncier non bâti	101,09%.

ARTICLE 2.

AUTORISE monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 33 voix POUR , 1 voix contre (Monsieur Emmanuel NAUD.)

Attribution pour 2018 d'une subvention à l'Association Jeunesse Tremblaysienne (AJT) - Approbation d'un avenant n°4 à la convention cadre

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 82 630 euros, pour l'année 2018 au profit de l'Association Jeunesse Tremblaysienne située 4 rue Paul Langevin à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°4 à la convention cadre signée avec l'Association Jeunesse Tremblaysienne.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°4, à effectuer le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 33 voix POUR, 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

Attribution pour 2018 d'une subvention à l'Office Municipale de la Jeunesse de Tremblay-en-France (OMJT) - Approbation d'un avenant n°4 à la convention cadre

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 099 euros, pour l'année 2018, au profit de l'association Office Municipale de la Jeunesse de Tremblay-en-France (OMJT) située 10 rue Jules Ferry à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°4 à la convention cadre signée avec l'association Office Municipale de la Jeunesse de Tremblay-en-France (OMJT).

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 4, à effectuer le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 26 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Alexis MAZADE, Madame Maryse MAZARIN, Monsieur Amadou CISSE, Monsieur Alexandre BERGH, Monsieur Samir SOUADJI.), 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

Attribution pour 2018 d'une subvention au Comité d'Actions Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL) - Approbation d'un avenant n°2 à la convention cadre

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 211 460 euros, pour l'année 2018, à l'association Comité d'Actions Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL) située 18 boulevard de l'Hôtel de Ville à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2 à la convention cadre signée avec l'association Comité d'Actions Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL).

ARTICLE 3.

DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice en cours :

- Nature	: 6574.40
- Fonction	: 020
- Centre	: 313

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°1, à effectuer le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 32 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur François ASENSI.) , 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

**Attribution pour 2018 d'une subvention à l'association Tremblay Espace Évasion -
Approbation d'un avenant n°4 à la convention cadre**

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 195 423 euros, pour l'année 2018, à l'association Tremblay Espace Evasion située au 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

VOTE une subvention d'équipement d'un montant de 12 000 euros, pour l'année 2018, à l'association Tremblay Espace Evasion située au 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 3.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°4 à la convention cadre signée avec l'association Tremblay Espace Évasion.

à la majorité Par 28 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Madame Virginie DE CARVALHO, Madame Nicole DUBOE, Madame Gabriella THOMY, Madame Karol POULEN, Monsieur Pascal SARAH.), 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

Versement de subventions aux associations pour l'exercice 2018

ARTICLE 1.

VOTE dans les termes annexés à la présente délibération, l'état détaillé de répartition des subventions aux associations pour l'année 2018, d'un montant total de 88 190 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Versement de la subvention municipale "structure éducative" à l'association Tremblay Rouvres Boxe Française pour l'année 2018

ARTICLE 1.

VOTE le versement de l'intégralité de la subvention « structure éducative » d'un montant total de 7.100€ à l'association « Tremblay Rouvres Boxe Française » dont le siège social est situé 1 rue des Ecoles 77230 ROUVRES, pour l'exercice 2018.

ARTICLE 2.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours :

-Nature : 6574.11 « subventions à diverses associations »
-Fonction : 40 « sports »
-Centre : 420.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Versement de la subvention municipale encadrement aux associations sportives pour l'année 2018

ARTICLE 1.

VOTE, pour l'année 2018, dans les conditions fixées par la présente délibération, le versement d'une subvention encadrement d'un montant de 8.700€ dont le versement est réparti entre les associations sportives concernées de la manière suivante :

-« Gymnastique Volontaire Vivre Mieux » : versement en avril 2018 de 2.166€; versement en juin 2018 de 2.166€ et de 2.168€ en octobre 2018, soit un total de 6.500€;
 -1 seul versement au mois de juin 2018 de 800€ pour la section « Gym et Joie pourquoi pas nous » ;
 -1 seul versement au mois de juin 2018 de 1.400€ pour la section « Rythme Amitié Souplesse sans retour ».

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Versement de la subvention municipale de fonctionnement aux associations sportives (hors convention cadre) pour l'exercice 2018

ARTICLE 1.

VOTE le versement d'un acompte représentant la moitié (50%) de la subvention de fonctionnement, d'un montant total de 19.910€ réparti entre les associations sportives désignées ci-dessous, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui leur sera attribuée pour l'exercice 2018 :

Associations Sportives	Buts	Acompte fonctionnement	Subvention complémentaire
GOJO-RYU	Activités de karaté pour les enfants et les adultes, baby karaté pour les 4-6 ans, activités de kobudo (armes traditionnelles)	960€	-
Tennis de table de Sevrans, Tremblay, Villepinte, TTST Ville	Pratique du tennis de table	950€	-
Les Archers du Vert Galant	Pratique et entraînement au tir à l'arc en salle et en extérieur	770€	4.400€
Tremblay Rouvres Boxe Française	Discipline de compétition et de loisirs. Cours de chaus fight et savate pro	920€	-
Entente des 4 V M	L'art d'élever et de faire concourir les pigeons voyageurs	400€	-
Association FKBC	Initiation des débutants à la boxe (pieds et poings) et perfectionnement des compétiteurs	990€	-
Grimpe Tremblay Dégaine	Organisation, développement et promotion des activités d'escalade et de montagne	750€	450€
Gym et Joie Pourquoi pas nous	Activités de gym douce et de relaxation pour adultes et seniors	530€	-
Rythme Amitié Souplesse sans retour	Gymnastique volontaire et bien-être pour adultes	490€	-

Vivre Mieux	Activités de gym dynamique, gym douce, gym d'entretien, stretching, stretching postural, yoga, renforcement musculaire, abdos-fessiers, musculation, step, zumba fitness	2.540€	-
Les Copains d'Abord	Organisation d'activités cyclotouristiques et de réunions à caractère culturel et sportif	260€	-
Le Roseau V Viet Vo Dao	Compétitions et loisirs. Pratique du Viet Vo Dao, cours de Viet Tai Chi (énergie interne), cours de Danse de la licorne	310€	-
Les Fins Hameçons du Sausset	Pratique de la pêche à la ligne	650€	-
Section Tremblaysienne de Tarot (STT)	Pratique du tarot	350€	-
USBSD Cyclisme	Compétition de cyclisme sur route, cyclocross et VTT. Niveaux Régional et national	200€	-
US Bois Saint Denis Cyclo	Organisation de sorties cyclo, des rallyes et de sorties club	250€	-
STV Team 93	Association pratique du football corporatiste	310€	-
MT Créatif Tremblay	Arts martiaux - pratique de jujitsu brésilien	650€	-
Rando Sporting Club du pays de France	Partage de la passion de la randonnée pédestre sportive en proposant des sorties en Pays de France et 1 à 2 séjours par an	230€	-
PAE Ronsard	Deux Actions : - Classes à option sport : 1 classe de 6 ^{ème} et 1 classe de 5 ^{ème} . Ce sont des classes avec un emploi du temps aménagé permettant le choix de l'option Education Physique et sportive. La classe à option EPS permet aux élèves de pratiquer des activités physiques et sportives durant une demi-journée supplémentaire. La volonté de l'équipe pédagogique	2.000€	-

	<p>d'EPS est de permettre aux élèves de cette classe de « sortir » de l'établissement et de la localité, en vue d'offrir aux élèves une ouverture culturelle et sportive plus vaste et dirigée vers des activités qu'ils ne pratiquent pas (activités de pleine nature).</p> <p>- la classe handball section sportive :</p> <p>Les classes concernées sont une classe par niveau de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Ce sont des classes avec un emploi du temps aménagé, permettant la pratique de l'activité Handball en plus des cours d'EPS obligatoires. La section sportive est ouverte aux garçons uniquement. Les élèves de la section sportive pratiquent le handball à hauteur de 3h hebdomadaires. Celles-ci s'ajoutent aux 4h d'Education Physique et sportive en 6^{ème} et aux 3h d'EPS dans les autres niveaux. Ainsi ce sont 108h de handball qui sont proposées à chaque élève de la section.</p>		
Association sportive de l'Enseignement Primaire	Association du sport scolaire primaire - Subvention pour l'organisation du cross de l'école publique	550€	-
TOTAL		15.060€	4.850€

ARTICLE 2.

PRECISE que lesdits acomptes représentant la moitié (50%) de la subvention de fonctionnement viendront le moment venu en déduction des subventions de fonctionnement allouées pour l'année 2018 auxdites associations.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation d'une convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay-en-France Handball (T.F.H.B.)

ARTICLE 1.

VOTE pour l'exercice 2018 une subvention d'un montant total de 267.500€ à l'Association Tremblay-en-France Handball (T.F.H.B.) sise Palais des sports 1 esplanade Maurice Thorez – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

- Subvention de fonctionnement : 2.500€
- Subvention encadrement : 55.000€
- Subvention « structure éducative » : 40.000€
- Subvention de partenariat : 170.000€

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay-en-France Handball (TFHB).

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 32 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Patrick MARTIN, Madame Aline PINEAU.)

Approbation d'une convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tennis Club Tremblaysien (TCT)

ARTICLE 1.

VOTE pour l'exercice 2018 une subvention d'un montant total de 269.870 € à l'Association Tennis Club Tremblaysien (TCT) sise 18 rue Jules Ferry – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

- Subvention de fonctionnement : 3.870 €
- Subvention encadrement : 116.000 €
- Subvention structure éducative : 40.000 €
- Subvention « actions de partenariat » : 110.000 €

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre susvisée à signer entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Association Tennis Club Tremblaysien (TCT).

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation de subventions aux établissements scolaires du premier degré au titre de leurs projets d'action éducative (P.A.E) pour l'année scolaire 2017-2018

ARTICLE 1.

VOTE une subvention d'un montant de 2700 euros (deux mille sept cent euros) au profit des établissements scolaires du premier degré, dans les termes annexés à la présente délibération, dans le cadre de leurs Projets d'Action Educative (P.A.E) pour l'année scolaire 2017-2018.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation de la convention d'objectifs à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Régie de quartier de Tremblay-en-France

ARTICLE 1.

VOTE le versement pour l'année 2018 d'une subvention d'un montant de 38 800 euros (trente-huit mille huit cents euros) au profit de l'association « Régie de quartier de Tremblay-en-France » dont le siège social est situé 54 avenue du parc 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention d'objectifs à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association « Régie de Quartier de Tremblay-en-France ».

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention d'objectifs ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 30 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Madame Virginie DE CARVALHO, Madame Céline FREBY, Monsieur Pierre LAPORTE, Monsieur Amadou CISSE.)

Approbation d'un avenant n°1 à la convention cadre tri annuelle signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association bourse du travail "Patricia San Martin" Sevrans-Tremblay-Villepinte

ARTICLE 1.

VOTE l'attribution d'une subvention municipale d'un montant total de 20 000 euros en faveur de l'Association « Bourse du Travail « Patricia San Martin » Sevrans-Tremblay-Villepinte » sise 4 avenue Victor Hugo 93270 SEVRAN, pour l'année 2018.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°1 à la convention cadre tri annuelle signée entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Association « Bourse du Travail « Patricia San Martin » Sevrans-Tremblay-Villepinte ».

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation d'un avenant n°2 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Mission locale intercommunale Sevrans-Tremblay-Villepinte

ARTICLE 1.

VOTE l'attribution d'une subvention municipale pour l'année 2018 d'un montant total de 110 000 € (cent dix mille euros) en faveur de l'Association Mission Locale Intercommunale Sevrans / Tremblay / Villepinte.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2 à la convention cadre à signer avec l'association Mission Locale Intercommunale Sevrans / Tremblay / Villepinte sise 10 avenue Salvador Allende 93270 Sevrans, représentée par son Président, Monsieur Ton-Tona KHUL.

à la majorité Par 30 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Madame Henriette CAZENAVE, Madame Céline FREBY, Monsieur Pierre LAPORTE.) , 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

Personnel communal - Suppressions / Créations de postes

ARTICLE 1.

MODIFIE le tableau des effectifs à compter du 6 avril 2018 de la manière suivante :

	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>	<u>MOTIF</u>
-1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe +1 attaché	19 74	18 75	Nomination suite réussite à concours au service de l'Administration Générale
-1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl	99	98	Suppression emploi agent en disponibilité pour suivre son conjoint déjà remplacé suite mutation dans une autre collectivité (Carrière et Paie)

-1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe +1 adjoint administratif	98 55	97 56	Recrutement accueil piscine municipale
-1 rédacteur	19	18	Suppression emploi-poste responsable des partenariats ouvert sur 2 grades – agent recruté sur le grade de rédacteur principal de 2 ^{ème} cl
-1 adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl +1 animateur	26 17	25 18	Nomination suite réussite à concours service Enfance
-1 technicien principal 1 ^{ère} cl +1 ingénieur	8 18	7 19	Recrutement par voie de promotion interne services techniques
-2 adjoints administratif principaux de 2 ^{ème} cl	97	95	Suppression emplois Régie des Eaux suite transfert EPT
-2 rédacteurs +2 rédacteurs principaux de 2 ^{ème} cl	18 18	16 20	Nomination suite concours service Financier
-2 attachés	75	73	Suppression des emplois suite intégration des agents à l'Education Nationale et à l'Etat (Carrière et Paie-Enfance)
-1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl	54	53	Suppression de l'emploi suite retraite de l'agent et transfert du poste à l'EPT (égoutier)
-1 adjoint technique +1 agent de maîtrise	302 46	301 47	Réussite à concours responsable unité service Intendance-Restaurant
-1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques +1 assistant principal de 2 ^{ème} classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques	03 06	02 07	Recrutement médiathèque assistant partenariat
-1 adjoint technique +1 agent de maîtrise	302 46	301 47	Réussite à concours service Intendance Restaurant
-1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques +1 assistant principal de 2 ^{ème} classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques	03 06	02 07	Recrutement médiathèque assistant partenariat
+1 animateur	18	19	Recrutement sur les foyers clubs séniors par redéploiement d'un poste d'aide à domicile sur le budget du CCAS
-1 technicien principal de 2 ^{ème} cl + 1 ingénieur	08 19	07 20	redimensionnement du poste de chargé des opérations de constructions en cat A

-1 rédacteur principal de 2ème cl +1 attaché	20 75	19 76	Requalification du poste d'instructeur du droit des sols en cat A
+5 brigadiers chefs principaux	08	13	Recrutement chef de brigade et adjoints aux chefs de brigadier Police Municipale
-1 agent de maîtrise +1 adjoint technique pal 2ème cl	47 53	46 54	Recrutement chauffeur poids lourds CTM
-4 adjoints techniques principaux 1ère cl +4 adjoints techniques	35 302	31 306	Recrutement CTM nettoyage, logistique, domaine public
-1 adjt technique principal 2 cl +1 agent de maîtrise	54 46	53 47	Nomination réussite à concours petite enfance
+1 adjoint technique principal de 2ème cl	53	54	Recrutement chauffeur poids lourds CTM - poste crée en attente du départ effectif de l'agent en retraite
+2 adjoints techniques	306	308	Recrutement service intendance restauration self hôtel de ville
+3 techniciens	09	12	Recrutement inspecteur salubrité service Hygiène, technicien bâtiment aux services techniques, technicien éclairage public
+1 technicien principal 2ème cl	07	08	Recrutement inspecteur salubrité
+1 rédacteur principal de 2ème cl	19	20	Recrutement chargé(e) de recrutement - DRH
+1 rédacteur principal de 1ère cl	08	09	Recrutement chargé(e) de recrutement -DRH
+2 adjoints techniques	308	310	Recrutement agent surveillance municipal service sécurité
-1 adjoint administratif pal 2ème cl +1 adjoint administratif	95 56	94 57	Recrutement accueil DRH
+1 rédacteur	16	17	Recrutement assistante de direction aux services techniques suite retraite
+1 agent de maîtrise	47	48	Recrutement responsable environnement CTM
+1 adjoint technique	310	311	Recrutement technique événementiel division jeunesse
-1 adjoint administratif principal de 2ème cl +1 rédacteur	94 17	93 18	Recrutement suite réussite à concours DRH
-1 adjoint administratif +1 rédacteur	57 18	56 19	Recrutement suite réussite à concours DRH

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation d'une convention de mise à disposition d'un personnel communal à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Athlétique Club

ARTICLE 1.

AUTORISE la mise à disposition à plein temps pour l'association Tremblay Athlétique Club, dont le siège social est situé au 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France, de Monsieur Michel BELLOT pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2018.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention de mise à disposition dudit personnel communal.

ARTICLE 3.

PRECISE que ladite association s'engage en contrepartie de la mise à disposition à rembourser à la commune de Tremblay-en-France les salaires de Monsieur Michel BELLOT ainsi que les charges de personnel afférentes.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Attribution pour 2018 d'une subvention à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de l'école Saint-Pie X

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 61 002,72 € (soixante et un mille deux euros et soixante-douze centimes), pour l'année 2018, à l'OGEC de l'école Saint Pie X dont le siège social est situé 2 rue Claude Debussy 93290 Tremblay-en-France.

à la majorité Par 19 voix POUR, 1 voix contre (Madame Nicole DUBOE.), 10 ne prennent pas part au vote (Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Olivier GUYON, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Monsieur Patrick MARTIN, Monsieur Alain DURANDEAU, Monsieur Laurent CHAUVIN, Monsieur Pierre LAPORTE, Monsieur Bernard CHABOUD, Madame Fabienne LAURENT, Madame Gabriella THOMY.), 4 abstentions (Madame Céline FREBY, Monsieur Lino FERREIRA, Monsieur Pascal SARAH, Madame Solenne GUILLAUME.)

Garantie d'emprunt à contracter par la SA HLM OSICA pour la réhabilitation de 224 logements situés dans la résidence Eugénie Cotton à Tremblay-en-France

ARTICLE 1.

ACCORDE à hauteur de 100% la garantie de la Ville de Tremblay-en-France pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 977 600 € (six millions neuf cent soixante-dix-sept mille six cent euros) souscrit par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré OSICA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°73375 constitué de 4 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce prêt PAM et PAM éco-prêt est destiné à financer la réhabilitation de 224 logements situés dans la résidence Eugénie Cotton.

ARTICLE 2.

PRECISE que la garantie de la Ville de Tremblay-en-France est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Tremblay-en-France s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3.

PRECISE que la Ville de Tremblay-en-France s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ARTICLE 4.

APPROUVE, dans les termes annexés, la convention relative aux conditions d'octroi de la garantie communale à signer avec la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré OSICA dont le siège est situé 102 avenue de France 75646 PARIS cedex 13.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation d'un avenant n°1 à la convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Entreprendre à Tremblay

ARTICLE 1.

VOTE l'attribution d'une subvention municipale d'un montant total de 16 000 euros (seize mille euros) en faveur de l'association Entreprendre à Tremblay, pour l'année 2018.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°1 à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Entreprendre à Tremblay sise 13 Place du Colonel Rol Tanguy 93290 Tremblay-en-France, représentée par son Président, Monsieur Jacques Boyadjian.

à l'unanimité Par 32 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Olivier GUYON, Madame Amel JAOUANI.)

Approbation d'un avenant n° 2 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Office des Sports (OST)

ARTICLE 1.

VOTE pour l'exercice 2018 une subvention d'un montant total de 30.000€ à l'association Office des Sports de Tremblay-en-France (OST) dont le siège social est situé Maison des sports, 12 rue Jules Ferry – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

-Subvention de fonctionnement : 4.000€
-Subvention « actions de partenariat » : 26.000€

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 2 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Office des Sports de Tremblay-en-France.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 2 à la convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 32 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Patrick MARTIN, Madame Nathalie MARTINS.)

Approbation d'un avenant n°2 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association de Promotion et d'Aides aux Activités Sportives (A.P.A.A.S.)

ARTICLE 1.

VOTE pour l'exercice 2018 une subvention d'un montant total de 148.000 € à l'Association de Promotion et d'Aide aux Activités Sportives (A.P.A.A.S.) sise 18 boulevard de l'hôtel de ville – 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 2 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association de Promotion et d'aide aux Activités Sportives.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 2 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur François ASENSI, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Nathalie MARTINS.)

Approbation d'un avenant n° 3 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Terres de France Rugby

ARTICLE 1.

VOTE pour l'exercice 2018 une subvention d'un montant total de 62.140€ à l'Association Terres de France Rugby dont le siège social est situé 1 rue du Berry – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

-Subvention de fonctionnement :	2.140€
-Subvention d'encadrement :	9.000€
-Subvention structure éducative :	23.000€
-Subvention « actions de partenariat » :	28.000€

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 3 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Terres de France Rugby.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation d'un avenant n° 3 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Football Club (TFC)

ARTICLE 1.

VOTE pour l'exercice 2018 une subvention d'un montant total de 489.290€ à l'Association Tremblay Football club (TFC) dont le siège social est situé 7 rue Jules Ferry – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

-Subvention de fonctionnement :	9.290€
-Subvention d'encadrement :	60.000€
-Subvention structure éducative :	210.000€
-Subvention « actions de partenariat » :	210.000€

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 3 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Football Club (TFC).

à l'unanimité Par 32 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Patrick MARTIN, Madame Aline PINEAU.)

Approbation d'un avenant n° 3 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Athlétique Club (TAC)

ARTICLE 1.

VOTE pour l'exercice 2018 une subvention d'un montant total de 1.082.372€ à l'association Tremblay Athlétique Club (TAC) dont le siège social est situé Hôtel de Ville – 18 boulevard de l'Hôtel de Ville – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

-Subvention de fonctionnement :	30.946€
-Subvention d'encadrement :	334.000€
-Subvention structure éducative :	250.000€
-Subvention « TAPS » :	18.426€
-Subvention « actions de partenariat » :	449.000€

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 3 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Athlétique Club (TAC).

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation d'un avenant n° 6 à la convention pour missions d'intérêt général signée entre la commune de Tremblay-en-France et la Société Anonyme Professionnelle (SASP) Tremblay-en-France Handball

ARTICLE 1.

VOTE une subvention pour missions d'intérêt général d'un montant de 1.473.651€ pour l'exercice 2018, à la Société anonyme Sportive Professionnelle Tremblay-en-France Handball dont le siège social est situé Palais des Sports, 1 esplanade Maurice Thorez - 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°6 à la convention pour missions d'intérêt général signée avec la Société anonyme Sportive Professionnelle Tremblay-en-France Handball.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation d'un avenant n°2 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association CFM - Boutique Club Emploi

ARTICLE 1.

VOTE l'attribution d'une subvention municipale exceptionnelle d'un montant total de 37 965 € (trente-sept mille neuf cent soixante-cinq euros) en faveur de l'association Centre de Formation Municipal – Boutique Club Emploi sise 15 allée Nelson Mandela 93290 Tremblay-en-France, pour l'année 2017.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2 à la convention cadre à signer avec l'association Centre de Formation Municipal – Boutique Club Emploi sise 15 allée Nelson Mandela 93290 Tremblay-en-France, représentée par sa Présidente, Madame Henriette CAZENAVE.

à l'unanimité Par 30 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Henriette CAZENAVE, Madame Céline FREBY, Madame Karol POULEN.)

Approbation d'un avenant n°3 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Centre de Formation municipal - Boutique Club Emploi

ARTICLE 1.

VOTE l'attribution d'une subvention municipale d'un montant total de 220 894 € en faveur de l'association Centre de Formation Municipal – Boutique Club Emploi sise 15 allée Nelson Mandela 93290 Tremblay-en-France, pour l'année 2018.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 3 à la convention cadre à signer avec l'association Centre de Formation Municipal – Boutique Club Emploi sise 15 allée Nelson Mandela 93290 Tremblay-en-France, représentée par sa Présidente, Madame Henriette CAZENAVE.

à l'unanimité Par 30 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Henriette CAZENAVE, Madame Céline FREBY, Madame Karol POULEN.)

Approbation d'un avenant n°4 à la convention d'objectifs signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblaysienne pour le Cinéma (A.T.C) - Attribution d'une subvention pour 2018

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 548 000 euros (cinq cent quarante-huit mille euros), pour l'année 2018, à l'association tremblaysienne pour le cinéma (ATC) située 29 bis avenue du Général De Gaulle à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°4 à la convention d'objectifs signée avec l'association tremblaysienne pour le cinéma (ATC).

à l'unanimité Par 28 voix POUR, 6 ne prennent pas part au vote (Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Cédric COLLIN, Monsieur Pascal SARAH, Monsieur Emmanuel NAUD.)

Approbation d'un avenant n°1 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association pour la gestion de la salle Jean-Roger Caussimon - Attribution d'une subvention pour 2018

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 298 730 euros, pour l'année 2018, à l'association pour la gestion de la salle Jean Roger Caussimon située 1 place du Bicentenaire de la Révolution Française à Tremblay-en-France, représentée par sa Présidente Hamza BENSIDHOUM.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°1 à la convention cadre signée avec l'association pour la gestion de la salle Jean Roger Caussimon.

à l'unanimité Par 30 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Madame Aline PINEAU, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Malik OUADI.)

Approbation d'un avenant n°2 à la convention d'objectifs signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Espace Jean Roger Caussimon

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 252 733 euros, pour l'année 2018, à l'association Espace Jean-Roger Caussimon située 6 rue des Alpes à Tremblay-en-France, représentée par sa Présidente, Martine MILLIER.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2 à la convention d'objectifs signée avec l'association Espace Jean-Roger Caussimon.

à l'unanimité Par 33 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES.)

Approbation d'un avenant n°9 à la convention d'objectifs signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association du Théâtre Louis Aragon

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 188 247€ pour l'année 2018 à l'association du Théâtre Louis Aragon située 24 boulevard de l'Hôtel de Ville à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°9 à la convention d'objectifs signée avec l'association Théâtre Louis Aragon.

à l'unanimité Par 30 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Marie-Ange DOSSOU, Monsieur Mathieu MONTES, Madame Maryse MAZARIN.)

Approbation d'un avenant n° 4 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Dojo Jigoro Kano de Tremblay (D.J.K.T.)

ARTICLE 1.

VOTE pour l'exercice 2018 une subvention d'un montant total de 35.800€ à l'Association Dojo Jigoro Kano de Tremblay (DJKT) dont le siège social est situé Hôtel de Ville – 18 boulevard de l'Hôtel de Ville – 93290 Tremblay-en-France, représenté par sa présidente Madame Carmen ZUBILLAGA se décomposant comme suit :

-Subvention de fonctionnement :	2.800€	
-Subvention d'encadrement :		5.000€
-Subvention structure éducative :	13.000€	
-Subvention « actions de partenariat » :		15.000€

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 4 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Dojo Jigoro Kano de Tremblay.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation d'un avenant n°4 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Boxing Club (TBC)

ARTICLE 1.

VOTE pour l'exercice 2018 une subvention d'un montant total de 48.200 € à l'association Tremblay Boxing club (TBC) sise 3 avenue de la Gare – 93220 Villepinte, se décomposant comme suit :

-Subvention de fonctionnement :	1.200 €
-Subvention encadrement :	17.000 €
-Subvention « structure éducative » :	30.000 €

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 4 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Boxing club (TBC).

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation de l'échange foncier relatif à la copropriété dite du 52 avenue Edouard Vaillant située à l'angle des avenues Edouard Vaillant et Eugène Varlin

ARTICLE 1.

CONSTATE la désaffectation de la parcelle AL571 (491 m2) de son usage d'espace vert et de voirie, cette parcelle ne faisant plus l'objet d'aménagement indispensable à l'exécution des missions du service public et ne constituant pas un accessoire indissociable d'un bien appartenant au domaine public.

ARTICLE 2.

DECIDE du déclassement du domaine public communal de la parcelle AL571 (491 m2).

ARTICLE 3.

APPROUVE l'échange foncier à réaliser entre la Commune et le Syndicat des copropriétaires de l'UF AL 438, copropriété dite du 52 avenue Edouard Vaillant, sis 52 avenue Edouard Vaillant 93290 Tremblay-en-France, échange consistant en :

- la cession par la Commune au Syndicat de la copropriété dite du 52 avenue Edouard Vaillant, de 491 m2 de terrain correspondant à la parcelle AL571 ;
- et ce en contrepartie de l'acquisition par la Commune auprès dudit Syndicat de copropriété d'une emprise de 279 m2 de terrain correspondant à la parcelle AL566.

ARTICLE 4.

PRECISE que cet échange foncier est établi pour le montant de 1 euro symbolique.

ARTICLE 5.

PRECISE que cet échange foncier s'opère auprès du Syndicat des copropriétaires de l'UF AL 438, copropriété dite du 52 avenue Edouard Vaillant, sise 52 avenue Edouard Vaillant 93290 Tremblay-en-France, représenté par son syndic, le cabinet Foncia Vaucelles sis 14 rue de Paris 95150 Taverny, ou toute société qu'il constituerait ou substituerait pour le même objet.

ARTICLE 6.

APPROUVE le classement dans le domaine public communal de la parcelle AL566 (279 m2) acquise auprès de la copropriété dite 52 avenue Edouard Vaillant.

ARTICLE 7.

PRECISE que l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par ces opérations seront partagés à charge égale de chacun des coéchangistes.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Cession à la SA HLM VILOGIA de la parcelle AB303 située à l'entrée de la rue Jules Guesde

ARTICLE 1.

APPROUVE la cession de la parcelle AB303 d'une contenance de 117 m² auprès de la SA HLM VILOGIA dont le siège régional se situe 30 Villa de Lourcine CS 10006 – 75685 Paris Cedex 14, ou toute société qu'elle constituerait ou substituerait pour le même objet.

ARTICLE 2.

PRECISE que cette cession interviendra pour le montant de 1 euro symbolique.

ARTICLE 3.

PRECISE que l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Versement d'une subvention à VILOGIA au titre des travaux de résidentialisation sis 2 rue Olivier de Serres - Délibération complémentaire

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les conditions fixées dans la présente délibération, pour la réalisation des travaux de résidentialisation de 49 logements correspondant à l'immeuble du 2 rue Olivier de Serres à Tremblay-en-France, le versement d'une subvention de 98 000 euros (quatre-vingt-dix-huit mille euros) à la SA HLM VILOGIA dont le siège régional se situe 30 Villa de Lourcine CS 10006 – 75685 Paris Cedex 14, ou toute société qu'elle constituerait ou substituerait pour le même objet.

ARTICLE 2.

AJOUTE qu'en contrepartie de l'exécution de l'intégralité du programme de résidentialisation de 49 logements prévu, le versement de ladite subvention de surcharge foncière s'effectuera au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur présentation d'une demande écrite de la SA HLM VILOGIA dont le siège régional se situe 30 Villa de Lourcine CS 10006 – 75685 Paris Cedex 14, et sera conditionné au démarrage effectif de ces derniers.

ARTICLE 3.

PRECISE qu'en contrepartie de l'exécution de l'intégralité du programme de résidentialisation de 49 logements prévu au 2 rue Olivier de Serres à Tremblay-en-France, et de la conformité desdits travaux, sur présentation des justificatifs correspondants par VILOGIA, le versement de la subvention de 98 000 euros s'échelonnera selon l'échéancier suivant :

- 50 % au commencement des travaux de résidentialisation (49 000 euros) sur présentation d'une copie de l'ordre de service délivré à l'entreprise attributaire du marché de travaux et de la Déclaration d'ouverture de chantier,
- 50 % à l'achèvement des travaux de résidentialisation dans le mois de la livraison et de la levée des réserves (49 000 euros) sur présentation d'une copie de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, et d'une copie de toutes pièces utiles à la validation de la conformité desdits travaux.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation de la convention relative à la démolition de l'immeuble situé 9 rue Yves Farge à Tremblay-en-France à signer avec la SA HLM VILOGIA

ARTICLE 1.

VOTE l'attribution d'une subvention de 300 000 euros (trois cent mille euros) à la SA HLM VILOGIA au titre du financement des coûts de démolition de l'immeuble situé 9 rue Yves Farge 93290 Tremblay-en-France, conformément à l'avenant n°1 à la convention de partenariat signée entre la Commune de Tremblay-en-France et la SA HLM VILOGIA du 17 janvier 2012.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention relative à la démolition de l'immeuble sis 9 rue Yves Farge 93290 Tremblay-en-France à signer avec la SA HLM VILOGIA.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Cession de l'assiette foncière de l'actuel collège Romain Rolland et de sa future extension rue de Reims

ARTICLE 1.

APPROUVE la cession des parcelles AO858 (4 483 m²), AO859 (43 m²), AO948 (527 m²), et AO949 (477 m²), d'une emprise totale de 5 530 m² au Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis dont le siège se situe Hôtel du Département Esplanade Jean-Moulin 93006 Bobigny Cedex, ou à toute autre société qu'il constituerait ou substituerait pour le même objet.

ARTICLE 2.

PRECISE que s'agissant d'un transfert de propriété prévu par les lois de décentralisation et le code de l'éducation, cette cession intervient à titre gracieux pour les 2 parcelles AO858 (4 483 m²) et AO859 (43 m²) et qu'elle intervient à l'euro symbolique pour les 2 parcelles AO948 (527 m²) et AO949 (477 m²).

ARTICLE 3.

PRECISE que l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Désaffectation et déclassement de l'ancien foyer Ambroise Croizat situé sur la parcelle AR795

ARTICLE 1.

PRONONCE ET CONSTATE la désaffectation de l'immeuble dénommé foyer Ambroise Croizat, situé sur la parcelle cadastrée AR795, d'une contenance de 857 m².

ARTICLE 2.

PRONONCE ET CONSTATE le déclassement du domaine public communal de la parcelle AR795 concernée, et son intégration au domaine privé communal en vue d'une cession ultérieure.

ARTICLE 3.

PRECISE que ces décisions deviendront définitives, à compter du déménagement effectif du foyer Ambroise Croizat, soit au plus tard le 2 juillet 2018.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Conseil municipal pour siéger au Comité stratégique de la société du Grand Paris

ARTICLE 1.

PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Comité stratégique de la Société du Grand Paris.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN CANDIDATS

-Monsieur Alexis MAZADE, Adjoint au maire, représentant titulaire.

-Monsieur Olivier GUYON, Adjoint au maire, représentant suppléant.

RESULTATS DU VOTE

- Nombre de votants : 34
- Nombre de suffrages exprimés : 34
- Nombre de voix : 34

ARTICLE 2.

PROCLAME élus en qualité de représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Comité stratégique de la Société du Grand Paris:

- Monsieur Alexis MAZADE, Adjoint au maire, représentant titulaire.
- Monsieur Olivier GUYON, Adjoint au maire, représentant suppléant.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

La séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu Montes, Conseiller municipal

--oOo--

Le texte complet des délibérations du Conseil municipal mentionnées ci-dessus a été affiché à l'accueil de l'Hôtel de Ville à compter du 10 avril 2018

**Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Cendrine LE BOUFFANT**